

NATIXIS INTEREPARGNE et NATIXIS ASSET MANAGEMENT informent les porteurs de part du compartiment IMPACT ISR PROTECTION 90 (990000103099) du FCPE « IMPACT ISR » et le FCPE « IMPACT ISR PROTECTION 90 FGE » (990000104029) que les modifications suivantes seront apportées le 11 juillet 2013:

▪ **Précisions concernant la description du processus d'investissement socialement responsable :**

La description du processus d'investissement socialement responsable a été précisée pour le compartiment IMPACT ISR PROTECTION 90 et le FCPE « IMPACT ISR PROTECTION 90 FGE »

▪ **Précisions apportées au niveau des actifs utilisés :**

Il est précisé que le compartiment « IMPACT ISR PROTECTION 90 » et le FCPE « IMPACT ISR PROTECTION 90 FGE » pourront investir dans des OPCVM nourriciers et dans des OPCVM d'OPCVM non coordonnés à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

Ils pourront également recourir aux emprunts d'espèce à hauteur de 10% de l'actif, intervenir sur des options et recourir aux swaps.

Ces modifications entreront en vigueur le **11 juillet 2013**.

Les autres dispositions du compartiment « IMPACT ISR PROTECTION 90 » et du FCPE « IMPACT ISR PROTECTION 90 FGE » demeurent inchangées.

Les Règlements des FCPE « IMPACT ISR » et « IMPACT ISR PROTECTION 90 FGE » décrivant l'ensemble des caractéristiques sont disponibles sur simple demande :

- au siège social de NATIXIS ASSET MANAGEMENT, Immeuble Grand Seine, Direction Service Clients, 21 quai d'Austerlitz, 75634 Paris Cedex 13. Il vous sera adressé dans un délai d'une semaine sur demande écrite,
- sur ce site internet,
- auprès de votre entreprise.

D'autre part, nous vous rappelons que vous avez la possibilité d'obtenir les Documents d'Information Clé pour l'investisseur (DICI) du compartiment « IMPACT ISR PROTECTION 90 » et du FCPE « IMPACT ISR PROTECTION 90 FGE » sur simple demande de votre part auprès de votre Entreprise ou sur votre Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants.